Contrat de location de L'Escale

Identification des parties :

Club de Voile Deux-Montagnes

30 rue des Rigolets

Vaudreuil-sur-le-Lac (Qc)
J7V 8P3
450 455-5370
www.lecvdm.ca

Ci-après désigné « **le Club** »

et

Nom : _____

Adresse :_____

_____

Téléphone :_____

Cellulaire : _____

Si membre du CVDM : No. De membre :_____
ci-après, désigné **« le locataire »**

Description de l'évènement :

_____

_____

Nombre de personnes : _____

Capacité *	**Personnes**	• **La capacité de personne peut varier selon vos besoins (par ex. : table qui sert de buffet, piste de danse…)**
Rez-de-chaussée	120	
Rez-de-chaussée et étage	165	

Date de l'évènement : Du _____ à _____h_____

Au _____ à _____h_____

Notes au contrat

Ayez en votre possession votre contrat de location afin de vous prévaloir de votre réservation.

Le locataire a l'obligation de remettre les lieux ainsi que la cuisine dans le même état que lors de son arrivée, incluant la fermeture des fenêtres et des lumières.

Init :_____

Réservé à l'administration

MONTANT : Facture # : _____

Dépôt :_____ Payé par :_____ Le :_____

Balance :_____ Payé par : _____ Le :_____

Contrat de location de L'Escale

Généralités

1. Obligations du locataire

1.1 Le locataire doit être présent avec ses invités en **tout temps**.

1.2 Les activités sont confinées au bâtiment de l'Escale.

1.3 Le locataire s'engage à respecter fidèlement, pendant toute la durée du contrat, chacune des obligations suivantes :

- Se conformer à tous les règlements, ordonnances et lors de toute autorité publique, fédérale, provinciale et municipale, relatifs aux lieux ou à l'usage pour lesquels les lieux sont présentement loués ou prêtés;
- Maintenir l'ordre et le décorum dans et aux approches des lieux;
- Ne pas sous-louer les lieux ni céder ou transférer le présent contrat ou ses droits afférents sans l'autorisation écrite du Club;
- Assumer l'entière responsabilité pour tout dommage causé à des personnes ou des biens dans les lieux pendant la durée du contrat;
- Tenir le Club indemne et prendre fait et cause pour le Club dans toute poursuite intentée contre elle par toute personne ou pour toute réclamation de quelque nature que ce soit pour dommages causés à la personne ou aux biens ou pour objets perdus, volés ou détruits sur les lieux à moins d'une entente préalable;
- Rembourser le Club, sur demande, le coût des réparations effectuées pour donner suite à des dommages causés aux lieux pendant la durée du présent contrat, de même que le coût des travaux d'entretien si le locataire n'a pas respecté ses obligations à cet égard;
- Respecter l'interdiction d'entreposer des marchandises ou objets avant et après les heures de location des lieux à moins d'entente préalable;
- Respecter l'interdiction d'exploiter un commerce ou une affaire illicite;
- Respecter la période d'utilisation inscrite au contrat;
- Ne pas flâner sur le terrain ou sur les quais
- Cessez tout bruit à l'extérieur après 22h00 et avoir quitté les lieux au plus tard à 1h00 du matin
- Les fenêtres doivent être fermées en tout temps.

2 Droits et responsabilités du Club

2.1 En cas de force majeure, le Club n'est pas tenu de mettre les lieux à la disposition du locataire. Dans ce cas, le locataire ne pourra faire aucune réclamation ni exiger aucun dédommagement autre que le montant versé pour la réservation.

2.2 Le présent contrat prend fin de plein droit sans avis ni délai, sans réclamation ni recours possible par le locataire si ce dernier fait défaut de respecter l'une ou l'autre des ses obligations énoncées au contrat.

2.3 Le Club conserve le contrôle entier des lieux loués et le locataire devra se soumettre sans délai à toute directive d'employés ou dirigeants du Club.

3 Sont interdits dans le bâtiment :

3.1 Toutes ventes au détail sont interdites

3.2 Les animaux domestiques, les confettis, les chandelles ou toute flamme nue, le gaz propane, les sapins de Noël naturels, les machines à fumée, la poudre au sol pour de la danse, les pièces pyrotechniques et les jeux gonflables.

3.3 Tout jeu de ballons, balles, mini-hockey et autres activités sportives

3.4 Aucune friture n'est permise.

3.5 Les échanges d'argent lors de collectes de fonds.

Init :_____

30 rue des Rigolets, Vaudreuil-sur-le-Lac (Québec) J7V 8P3 ● Tél. : 450 455-5370 ● bureau@lecvdm.ca ● www.lecvdm.ca

Contrat de location de L'Escale

4 Modalités de paiement

4.1 La signature du présent contrat ainsi que le paiement de 50% du coût total de la location doivent être effectués 10 jours ouvrables suivant la demande de réservation. Si le paiement n'est pas fait dans les 10 jours ouvrables, la réservation sera annulée. La balance du coût de la location est due 10 jours ouvrables avant l'évènement.

4.2 En cas d'annulation par le locataire, celui-ci paiera les sommes suivantes :

- 100% du montant total du coût de la location si le locataire avise le Club à moins de 48 heures ouvrables avant la date de l'évènement;
- 50% du montant total du coût de location dans tous les autres cas d'annulation.

5 Clause additionnelle spécifique à l'utilisation des lieux réservés

Pour des raisons de sécurité, des caméras de surveillance sont installées sur le terrain du Club

Tarifs :

Location de la salle – minimum 4 heures	✓	Prix membre	✓	Prix non membre	Total
Rez-de-chaussée (120 personnes)		335$/4h		460$/4h	
Rez-de-chaussée et étage (165 personnes)		415$/4h		570$/4h	

Heures supplémentaire après 4 heures min.	✓	Prix membre	✓	Prix non membre	Qté d'heures	Total
Rez-de-chaussée (120 personnes)		39$/h		55$/h		
Rez-de-chaussée et étage (165 personnes)		49$/h		65$/h		

Équipement de cuisine – utilisation par un traiteur	✓	Coût	Total
Cuisinière à gaz, réfrigérateur ''Walk-in''		130 $	
Total du contrat (+tx) :			

Autres services et équipement inclus :

Système de son incluant micro, haut-parleurs, prise RCA
Comptoir-bar et réfrigérateur
Projecteur et écran

Commentaires :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de chacune des clauses mentionnées à ce contrat, incluant les notes et généralités stipulées et y consens. Je comprends qu'en contrevenant aux présentes clauses mentionnées à ce contrat, je pourrai me voir refuser de réserver de nouveau la salle de l'Escale.

(Locataire) *(Date)*

(Club de Voile Deux-Montagnes) *(Date)*

30 rue des Rigolets, Vaudreuil-sur-le-Lac (Québec) J7V 8P3 ● Tél. : 450 455-5370 ● bureau@lecvdm.ca ● www.lecvdm.ca